



ETANGS DE L'AAPPMA DU LIVRADOIS

CARTIER – CHOUVEL – PRAIRIES – CUNLHAT - CHAUTTES

ATTENTION = La pêche est interdite pour les étangs de CHAUTTES du 11/08/2023 au 31/12/2024

Tout pêcheur ramasse ses déchets (Cigarettes, Fil, leurre, amorce...etc)

Feux interdits

Pêche de nuit et camping interdits

Baignade et canotage interdits

Parking obligatoire = Stationnement interdit sur les berges sauf dépose minutes pour charger et décharger votre matériel

L'étang peut être réservé pour des concours, renseignez-vous avant de pêcher sur le site internet.

Règlement (AG du 11 août 2023)

Eaux closes : Ouverture 1/01 au 31/12 sauf Carnassiers (cf. arrêté préfectoral pour la 2^{ème} catégorie)

2 cannes maximum

Pêche aux leurres interdits / Mouche autorisée

Pour les carpes : 3 poissons par jour / pêcheur

Pour les truites : 4 poissons / Jour - Taille légale : 23 cm – INTERDICTION DE PECHE LE JOUR DES LACHERS

Pour les carnassiers : 2 poissons maximum (Tailles légales 60cm pour le brochet, 50 cm pour le Sandre et 40 cm pour le Black Bass)

Infos sur <http://peche-ambert.fr>

Pour plus de renseignements ou en cas d'incivilités

Contacts Gardes = 06 40 81 19 01 ou 06 70 82 16 79